



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUBUC  
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NO 24-393**

Avis public est donné que le Règlement numéro 24-394 ayant pour objet la régie interne et normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité des séances du conseil de la municipalité de Bégin.

Lors d'une séance du conseil tenue le 2 décembre 2024, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 24-393 ayant pour objet la régie interne et normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité des séances du conseil de la municipalité de Bégin.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut les consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

  
Mireille Bergeron  
Greffière-trésorière et Directrice générale

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

*Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.*

  
Mireille Bergeron  
Greffière-trésorière et directrice générale